

Avis adopté

Séance plénière du 12 juillet 2023

Consommation durable : favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Les études montrent que les Français ont conscience de la nécessité de changer leurs modes de vie et de consommation, face aux enjeux écologiques et climatiques. Des changements s'observent déjà en ce sens, notamment sur les économies d'énergie dans le logement.

Mais ces études montrent aussi que la consommation reste encore, une aspiration forte pour la grande majorité. L'enjeu est donc d'identifier les leviers qui permettent de promouvoir une consommation plus durable.

Selon nous, le préalable est de rendre celle-ci attractive et, à ce titre, le concept « consommer moins, mais mieux » nous semble plus désirable que celui de sobriété. Il s'agit de mettre en valeur la qualité sur la quantité, en privilégiant notamment les biens français, locaux mais aussi les services de proximité. Si de tels choix peuvent être plus chers, ils apportent la satisfaction d'être mieux-disants en particulier sur le plan social et environnemental.

Il s'agit aussi de développer les modes de consommation basés sur l'achat d'usages et non de biens, ou encore de faire entretenir et réparer ses objets plutôt que de les remplacer, autant de moyens de réduire la surconsommation et le suréquipement, tout en faisant des économies qui pourront être destinées aux loisirs, au sport, à la culture. De tels choix de consommation doivent être promus, d'autant qu'en plus d'être vertueux pour l'environnement, ils peuvent l'être aussi pour l'économie, en contribuant aux enjeux de relocalisation industrielle comme de revitalisation commerciale des territoires. Il faut aussi les encourager.

A ce titre, le signal-prix est un outil efficace pour détourner le consommateur des produits peu performants sur le plan écologique, dès lors qu'il tient compte des contraintes des acteurs économiques les plus fragiles et qu'il existe des alternatives accessibles, et il peut être utilement complété par des mécanismes rendant les produits vertueux plus attractifs, à l'instar d'une TVA réduite, comme le préconise l'avis pour les biens issus de la réparation et du réemploi.

En revanche, la proposition de quotas carbone individuels nous semble peu réaliste et difficilement acceptable. Pour faire évoluer les modes de consommation, il faut selon nous, privilégier l'approche incitative.

Mais il faut aussi permettre au consommateur de se repérer dans ses achats, et par conséquent garantir le sérieux, l'objectivité et la lisibilité des labels, y compris de la mention « Fabriqué en France », comme le préconise l'avis.

Pour notre groupe, l'objectif de consommation durable ouvre des opportunités pour des pans entiers de notre économie : à la fois pour l'industrie, appuyée par les politiques de relocalisation, mais aussi pour l'économie de proximité, à travers un renforcement des politiques locales en faveur de 93 l'économie circulaire et des programmes de revitalisation des territoires.

Mais cela suppose aussi de faire évoluer les modèles productifs pour répondre aux besoins d'évolution de la consommation. Or, la réussite de ces évolutions implique de conjuguer des trajectoires bas carbone ambitieuses et claires définies au niveau des filières, avec des mesures d'accompagnement et de soutien aux transitions.

Cela dépendra enfin du portage qui en sera fait au niveau national dans le cadre de la planification écologique qui devra croiser les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'avis porte des préconisations sur ces différents points et le groupe Artisanat et Professions libérales l'a voté.